

*Accord de libre-échange*

L'alinéa 3b) se lit comme suit:

b) faciliter la concurrence loyale à l'intérieur de la zone de libre-échange créée par l'Accord;

Qu'entend-on par concurrence loyale? C'est absolument essentiel à toute cette question. Qu'est-ce qui est loyal et qu'est-ce qui ne l'est pas, et dans quelle mesure le Canada serait exempté? Nous savons que le Canada ne sera pas exempté de plaintes aux États-Unis sur les pratiques commerciales déloyales. Dans quelle mesure les programmes sociaux sont-ils loyaux? On ne cesse de nous répéter que nos programmes sociaux ne faisaient pas partie des négociations, et pourtant, dans une partie de l'Accord, on précise que les subventions feront l'objet de négociations au cours des cinq à sept prochaines années. On pourrait alors s'apercevoir, beaucoup trop tard, que nos programmes sociaux sont abandonnés, car ils sont considérés comme des subventions déloyales.

Dans cet article, il est question de «concurrence loyale». Que fait-on de nos programmes tendant à promouvoir le développement régional et à créer des emplois dans une région donnée? On parle de faciliter l'établissement d'une concurrence loyale, mais on ignore au juste ce qu'on entend par l'expression en question. On ne sait si nos programmes régionaux seront visés. Cela fera l'objet de négociations à une date ultérieure.

Le gouvernement brade notre pays aux États-Unis et certains des pires aspects de l'accord résident dans les aspects inconnus. On s'en remet à un processus qui a très peu de chances de réussir dans lequel deux pays, dont l'un dix fois plus gros que l'autre, vont négocier. A une date ultérieure, il sera très difficile de se retirer des négociations en question, si nous devons faire l'objet de représailles à ce moment-là.

● (1950)

Les décisions essentielles en question sont remises à plus tard. On parle de concurrence loyale, monsieur le Président, mais sans la définir. On évite totalement la question dans cet accord. Qu'est-ce qui est loyal alors qu'il est question de grosses sociétés multinationales américaines bien établies qui n'auront aucune difficulté à accroître leur production, afin d'inonder le marché canadien? Elles ont déjà des marques et un réseau de concessionnaires bien établis. Il leur sera très facile de prévoir une équipe de nuit le mardi soir, afin de pouvoir envahir tout le marché canadien. Nos collègues conservateurs disent que les entreprises canadiennes pourront en faire autant, que la libre concurrence leur permettra de pénétrer sur le marché américain. Mais il s'agit d'entreprises beaucoup plus petites qui n'ont ni image de marque internationale ni réseau de concessionnaires, qui ont besoin d'énormes capitaux pour faire la publicité ainsi que la recherche et le développement nécessaires pour pénétrer sur ce marché. Quelle naïveté!

**M. McDermid:** Quel manque de confiance en soi! Vous dénigrez les entrepreneurs canadiens.

**Mme McDonald:** Le gouvernement ne tient pas compte de la façon dont se prennent ces décisions. Je ne dénigre pas les entrepreneurs canadiens. Ce que je dénigre, c'est un accord qui

donne tous les avantages au partenaire. Si le député croyait vraiment au libre-échange, pourquoi ne l'a-t-il pas dit pendant la dernière campagne électorale? Pourquoi n'a-t-il pas dit la vérité sur tous les aspects de cet accord? Pourquoi n'a-t-il pas avoué aux Canadiens que l'eau est visée par l'accord?

**M. McDermid:** Parce que ce n'est absolument pas le cas.

**Mme McDonald:** Et qu'en est-il de notre indépendance culturelle? Nous savons tous que l'eau est visée par l'accord parce qu'il s'agit d'une marchandise aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le gouvernement lui-même commence à admettre qu'il a induit les Canadiens en erreur en affirmant que l'accord ne vise pas l'eau courante, seulement l'eau en bouteille. Nous nous engageons par cet accord à partager notre ressource naturelle la plus précieuse, l'eau.

**M. McDermid:** C'est faux. Dites la vérité.

**Mme McDonald:** C'est vrai.

**Mme Sparrow:** C'est faux.

**Mme McDonald:** L'accord précise que l'eau est une marchandise aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et que toutes les marchandises sont sujettes à l'exportation.

**M. McDermid:** C'est complètement faux.

**Mme McDonald:** C'est un accord d'un genre tout à fait nouveau. Aucun accord au monde ne fait autant de concessions que cet accord soi-disant commercial.

**M. McDermid:** Votre crédibilité en prend un coup.

**Mme McDonald:** Ce n'est pas un accord commercial, c'est un abandon pur et simple de nos ressources naturelles les plus précieuses, y compris l'eau et les ressources non renouvelables comme le pétrole et le gaz. Notre souveraineté et nos ressources naturelles se trouvent honteusement bradées par un gouvernement et un parti qui n'ont en vue que les avantages à court terme les plus superficiels, que les intérêts des entreprises qui veulent s'enrichir au plus vite, mais qui se moquent du développement à long terme de notre pays, qui ne se soucient pas de créer des emplois à long terme, de gérer au mieux l'environnement ou de conserver les ressources pour l'usage d'autrui.

Voici le paragraphe 3d):

mettre en place des procédures efficaces aux fins de l'application conjointe de l'Accord et du règlement des différends

Ces procédures efficaces ne sont qu'une plaisanterie. Il y aura un mécanisme pour régler les différends. En fin de compte, un différend sera soumis à une commission composée des ministres américain et canadien du Commerce. Ils vont essayer d'arriver à un consensus. Quelle sorte de consensus sera-ce, un des partenaires étant dix fois plus puissant que l'autre? C'est tout à fait ridicule de prétendre que nous allons avoir un mécanisme équitable ou efficace pour régler les différends.